N° 6867/2021-09

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

OBJET :
Gestion des boues d'épuration non hygiénisées Approbation du plan de financement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 14 janvier 2021

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 26

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation : 7 janvier 2021

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance : 29 janvier 2021

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret : Non

Publié le 27 JAN. 2021
Le Président,

Communauté de Communes Cœur de Lozère Place Charles de Gaulle 48000 MENDE

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois de janvier, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, Mme Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Jean-François BERENGUEL, Alain COMBES, David FOLCHER, Thierry JACQUES, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentés : MM. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président (Claude MEISSONNIER), Mme Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL) Conseillère Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Madame Françoise AMARGER-BRAJON Conseillère Communautaire expose :

Dans le cadre du contexte sanitaire particulier lié au COVID-19, l'Etat a promulgué une interdiction d'épandage des boues des stations d'épuration sans hygiénisation préalable. Dès lors, la Communauté de communes Cœur de Lozère se voit contrainte de rendre les boues, initialement destinées à l'épandage direct, préalablement conformes aux dispositions réglementaires.

Les surcoûts engendrés représentant environ 160 000 € HT, la Communauté de communes Cœur de Lozère sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% de ces surcoûts.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20210114-6867-2021-09-DE
Date de télétransmission : 25/01/2021
Date de réception préfecture : 25/01/2021

Le plan de financement proposé est le suivant :

-	Coût de l'opération :	160 000.00 €
-	Agence de l'eau (50 %)	80 000.00 €
-	Autofinancement (50%)	80 000.00 €

Il est proposé :

- **d'APPROUVER** le plan de financement pour la gestion des boues d'épuration non hygiénisées tel qu'exposé ci-dessus.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter l'ensemble des financements escomptés.
- **d'AUTORISER** Monsieur le Président à accomplir l'ensemble des démarches et à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le 22 janvier 2021
Le Président,
Laurent SUAU

Communauté de Communes Cœur de Lozère
Place Charles de Gaulle
48000 MENDE

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20210114-6867-2021-09-DE
Date de télétransmission : 25/01/2021
Date de réception préfecture : 25/01/2021